# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 3.6

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

VENTE A L’AMIABLE

D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

A MONSIEUR VINCENT RONDELLI

RECTIFICATIF

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

**"**La ville de Riorges est en train d’aménager une coulée verte sise entre la rue Barthélémy Thimonnier et le passage de Donzdorf. Dans le cadre de cet aménagement, il a été constaté que l’angle "nord-ouest" de la parcelle AB 16 n’était pas exploitable. La commune de Riorges a alors sollicité monsieur Daniel DOMIN et monsieur Vincent RONDELLI pour l’acquisition de ce reliquat.

Par délibération du 2 juillet 2015, le conseil municipal a approuvé la vente à monsieur RONDELLI d'une partie (53 m²) de la parcelle cadastrée avant division, sous le numéro ***16 (b)*** de la section AB issue de la division de la parcelle AB 16 d'une contenance initiale de 2 619 m², au prix de 10 € le m², soit 530 €.

Or, après réalisation du document d'arpentage, la parcelle en question porte le n° **486** de la section **AB** et la surface réelle concernée par cette vente représente finalement 45 m².

Un accord amiable étant intervenu entre la commune de Riorges et monsieur RONDELLI, la vente s'effectuera donc au prix de **450 €**.

Un avis a été rendu par France Domaine le 27 juillet 2015, sous la référence 2015-184V1007.

Les frais d’actes et les frais de géomètre seront à la charge de la commune.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la vente amiable de la parcelle précitée ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi par maître BUGNET, notaire à Riorges ;
3. rapporte la délibération initiale du 2 juillet 2015.